



Préfecture - Ille-et-Vilaine

Dernière modification le 15 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [02 99 02 10 35](tel:0299021035) (tel:0299021035)

Fax : [02 99 02 10 15](tel:0299021015) (tel:0299021015)

Informations complémentaires : Téléphone : 0 821 80 30 35 (numéro magenta ou majoré : coût d'un appel vers un fixe + service payant, depuis un fixe ou un mobile : 0,12 €/minute.

Courriel : prefecture@ille-et-vilaine.gouv.fr (mailto:prefecture@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Site web : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr> ↗ (<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>)

• [≥ Saisine par voie électronique](https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr) ↗ (<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr>) ([liste des exceptions](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312>))



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

3 avenue de la Préfecture
35000 Rennes

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 16h00

Adresse postale

3 avenue de la Préfecture
35026 Rennes Cedex 9

Missions

Le préfet ou la préfète sont les seuls hauts fonctionnaires dont les compétences ont une base constitutionnelle (article 72 de la Constitution de 1958). Ils sont nommés par décret du Président de la République, pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur. Ils assurent plusieurs missions essentielles au sein du département : Veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens ; Permettre l'exercice des droits et des libertés des citoyens ; Contrôler la légalité des actes des collectivités locales ; Mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques du Gouvernement : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement... ; Gérer et répartir les dotations et subventions de l'État à l'échelon local.

Responsable(s)

- **Préfet**
Emmanuel BERTHIER, préfet

Pour en savoir plus

- **Organigramme de la préfecture** [↗](https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Prefecture-d-Ille-et-Vilaine/Organigramme) (https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Prefecture-d-Ille-et-Vilaine/Organigramme)

Textes de loi et références

- **Pouvoirs des préfets** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000249712&dateTexte=vig#) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000249712&dateTexte=vig#)